



Freie und Hansestadt Hamburg
Behörde für Arbeit, Gesundheit, Soziales, Familie und Integration

Fiche d'information

**Changement de procédure relatif à la réduction sociale
sur les cartes d'abonnement HVV
(anciennement *Sozialkarte Hamburg*)
à compter du 1^{er} avril 2021**

Pour tous les bénéficiaires de la *Sozialkarte Hamburg* (carte sociale Hamburg), les autorités sociales et le *Hamburger Verkehrsbund*, HVV (association des transports publics de Hamburg) simplifieront l'octroi de la réduction sociale sur les cartes d'abonnement HVV, anciennement *Sozialkarte Hamburg*, à compter du 1^{er} avril 2021.

À compter du 1^{er} avril 2021, vous pouvez commander votre carte d'abonnement dans les centres de services HVV en présentant un formulaire de demande et une pièce d'identité. Ceci ne s'applique ni aux cartes hebdomadaires, ni au ticket semestriel des étudiants. Ce formulaire sera disponible dans les services fournissant les prestations, notamment dans les services spécialisés dans le revenu minimum et la protection sociale (*Fachämter für Grundsicherung und Soziales*) des districts ainsi que dans les *Jobcenter team.arbeit.hamburg*. À l'avenir, il sera inutile de vous rendre en personne à votre bureau de prestations sociales compétent pour obtenir la réduction sociale sur la carte d'abonnement HVV.

Il suffit de dûment remplir le formulaire de demande, de le signer et de le remettre aux points de service HVV lors de l'achat de votre titre de transport. Le personnel des points de service HVV vérifiera votre identité sur la base d'une pièce d'identité et le confirmera sur le formulaire. Ensuite, vous recevrez, comme avant, votre carte mensuelle ou carte d'abonnement standard.

En cas de demande d'un ProfiTicket, vous devez remettre le formulaire rempli à votre employeur ou l'envoyer directement à la *S-Bahn Hamburg* :

S-Bahn Hamburg GmbH
Großkundenbetreuung
Hammerbrookstraße 44
20097 Hamburg

À l'avenir, il ne sera plus nécessaire de porter une carte sociale dans les bus et les trains et de la présenter lors du contrôle des billets.

En bref : qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

À compter du 1^{er} avril 2021, vous pouvez obtenir la réduction sociale sur les abonnements HVV directement auprès des points de service HVV en utilisant le formulaire de demande et en présentant une pièce d'identité. En outre, à l'avenir, la présentation de la carte sociale ne sera plus obligatoire lors des contrôles du titre de transport.

Qu'advient-il de votre carte sociale en cours de validité ?

Toutes les cartes sociales délivrées antérieurement restent valables. Vous n'avez rien à faire. Un remplacement n'est pas nécessaire !

Qui a droit aux prestations ?

Vous et les membres de votre foyer bénéficierez de la réduction sociale si vous recevez des allocations de subsistance conformément

- au SGB¹ II - *Arbeitslosengeld II ou Sozialgeld* (allocation de chômage II ou aide sociale)
- au chapitre 3 du SGB XII
- au chapitre 4 du SGB XII (revenu minimal vieillesse et allocation d'incapacité limitée) ou
- à la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile (*Asylbewerberleistungsgesetz – AsylbLG*)

et êtes domiciliés à Hambourg.

Les membres de la famille reçoivent-ils également une Sozialkarte ?

Tous les membres d'une communauté dans le besoin, c'est-à-dire également les partenaires et les enfants, s'ils vivent dans le même foyer, peuvent bénéficier de la réduction sociale et ainsi bénéficier d'un abonnement HVV à tarif réduit s'élevant actuellement à 22,60 euros.

Les conjoints et partenaires qui appartiennent à une communauté de dépendance au sens du SGB II ou à une communauté d'usage au sens du SGB XII peuvent également bénéficier d'un abonnement à tarif réduit.

À quel avantage avez-vous droit ?

Vous bénéficiez actuellement d'une réduction de 22,60 euros (à compter du 1^{er} janvier 2021) sur les abonnements HVV.

Où obtenir le formulaire de demande ?

Vous pouvez obtenir le formulaire de demande auprès de l'organisme qui vous verse les prestations, c'est-à-dire le *Jobcenter team.arbeit.hamburg* ou au *Bezirksamt* (autorités du district). Veuillez respecter les consignes anti-COVID en vigueur !

Vous trouverez de plus amples informations sur www.hamburg.de/sozialkarte

Cordialement,

Votre service de sécurité sociale

¹ SGB = *Sozialgesetzbuch* (code de sécurité sociale)